



Récits évangéliques

5 / Quirinus

SPIRITUALITÉ



QUIRINIUS

I

« Or, il arriva qu'en ces jours parut un édit de César Auguste, pour le dénombrement des habitants de toute la terre. Le premier dénombrement fut fait, Cyrinus étant président de Syrie. Et tous allaient se faire inscrire chacun dans sa ville. Joseph aussi monta de Galilée, de la ville de Nazareth, en Judée, dans la ville de David, qui est appelée Bethléem, parce qu'il était de la maison et de la famille de David, avec Marie son épouse, qui était enceinte (1). »

II

Ces quelques lignes offrent un triple et immense intérêt. Elles nous font assister aux préparatifs mystérieux de l'événement qui résume l'action de la Providence dans le gouvernement des empires, et toute l'histoire du monde pendant quatre mille ans.

Elles nous font connaître les noms des personnages qui furent les instruments de la volonté divine, dans ce fait éternellement mémorable. Elles soudent l'histoire sacrée à

(1) S. Luc., ch. II, 1, ?.

l'histoire profane qui, sur ce point décisif, jouissent de la même certitude. Or, cette inébranlable certitude sera toujours le désespoir de l'incrédule et le châtiment du négateur.

III

Fondues ensemble dans le texte évangélique, les deux histoires que nous venons de nommer donnent lieu aux questions suivantes : Qui était Cyrius ? quel fut ce premier dénombrement ? quelle en est l'époque précise ? Comment concilier les paroles de saint Luc avec un célèbre passage de Tertullien, dont nous parlerons plus tard ?

IV

1^o *Qui était Cyrius?* Commençons par dire que le mot latin *Cyrius* n'est pas la traduction exacte du mot grec de saint Luc. L'évangéliste écrit *Κυρηνίου*, d'où il résulte que le vrai nom du gouverneur de Syrie est Quirinius (1). Ce personnage est très connu dans l'histoire. Publius Sulpitius Quirinius était romain ; mais il n'appartenait pas à l'ancienne famille *Sulpitia*, dont il est souvent parlé dans les fastes de la république romaine. Il était né à Lanuvium, municipie ou petite ville du Latium, à six lieues de Rome, sur la voie Appienne : voie célèbre entre toutes, *regina viarum*, qui conduisait à Naples.

V

Lanuvium est connu par son temple de Junon et par un privilège qui montre combien les Romains étaient habiles dans

(1) Ηγεμονεύοντος τῆς Συρίας Κυρηνίου. *Luc. II, 2.*

l'organisation de leurs conquêtes. Bien que partie intégrante de la république, Lanuvium conserva ses anciennes coutumes et entre autres le droit de se nommer un dictateur.

Laisser vivre de leur vie propre les colonies, mais avec dépendance de la métropole, n'est-ce pas le moyen de les assimiler au conquérant sans trop froisser leur amour-propre?

VI

Quoi qu'il en soit, Quirinius suivit avec ardeur la carrière militaire, *impiger militiæ*, dit Tacite, et exerça de difficiles fonctions, *acribus ministeriis*. Préteur de Crète, il fut chargé de la guerre contre les Marmérides, peuplade d'Afrique voisine de l'Egypte, et la conduisit avec succès. Sous Auguste, l'an de Rome 742, il parvint au consulat.

Six ans plus tard, il fut gouverneur de Syrie et fit la guerre aux Homonades, peuple de Cilicie.

Non moins heureux dans cette seconde expédition que dans la première, il s'empara des forteresses ennemis ; réduisit les habitants par la famine, tua le roi Amyntas, enleva quatre mille prisonniers, et laissa le pays désert. C'est ce que les Romains appelaient établir l'ordre : *ubi solitudinem faciunt pacem appellant*. Pour ces exploits, Quirinius obtint les honneurs du triomphe.

VII

Ensuite il épousa Emilia Lépida, issue des grandes familles des Lépidus, des Sylla et des Pompée. Il la répudia bientôt, ce qui donna lieu à un scandaleux procès. Il mourut à Rome, dans un âge avancé et sans enfants, la vingt-unième année de notre ère. Telle était pour lui l'estime de Tibère, que ce

digne César lui fit faire des funérailles aux frais de la République (1).

VIII

Revenons à la vie publique de Quirinius. Vers l'an 747 de Rome, deux ans avant la naissance de Notre-Seigneur, donné pour *Rector* ou conseil au jeune Caïus-César, petit-fils d'Auguste chargé du gouvernement de l'Arménie, Quirinius accompagna ce prince en Orient. Nous les trouvons à Jérusalem un an avant la naissance de Notre-Seigneur, sous le consulat de Caïus Antistius Vétéris et de Lucius Balbus. Vers cette époque un sénatus-consulte nomma Quirinius Légat Propréteur du divin Auguste en Syrie, *divi Augusti Legatus Proprætor*.

IX

2^e *Quel fut le recensement que saint Luc appelle le premier*, et dans lequel figure Quirinius, en qualité de président de Syrie ? Rappelons d'abord le texte évangélique : « En ces jours parut un édit de César Auguste, pour le dénombrement des habitants de toute la terre. » On sait que chez les Romains le recensement avait lieu tous les cinq ans. Il s'étendait seulement

(1) *Cujus funus jussu Tiberii publicis exequiis frequentatum est a Senatu.. Nihil ad veterem et patriam Sulpitiorum familiam Quirinus pertinuit, ortus apud Lanuvium; sed impiger militiæ, et acribus ministeriis consulatum sub divo Augusto, mox expugnatis per Ciliciam Homonadensium castellis, insignia triumphi adeptus, datusque rector Caio Cæsari Armeniam obtinenti, Tiberium quoque Rhodi agentem coluerat, quod tunc patefecit in senatu, laudatis in se officiis, et incusato M. Lollo, quem auctorem Caii Cæsaris pravitatis et discordiarum arguebat. Sed cæteris haud læta memoria erat Quirini, ob intentata Lepidæ uxori reputatiæ pericula, sordidamque et præpotentem senectam.* Tacit. *Ann. lib. III.*

à l'Italie. Nulle part on ne voit qu'il fallut à chaque lustre un édit nouveau pour l'ordonner.

X

Des deux suppositions suivantes l'une paraît donc certaine : ou l'édit d'Auguste avait pour but d'étendre le recensement quinquennal à toutes les provinces de l'empire, et c'était une nouveauté qui demandait un acte particulier de l'autorité ; ou bien il s'agit d'un recensement exceptionnel, exécuté hors de l'époque ordinaire des recensements quinquennaux. Laquelle est vraie ? Si vous prenez la peine de lire tout ce que les savants ont écrit sur ce point d'histoire, et sur l'époque précise de ce recensement, vous pourrez vous flatter d'obtenir pour résultat *l'ignorance acquise*.

XI

Afin de ne pas nous engager dans ce dédale inextricable, ou du moins pour orienter notre marche en le côtoyant, disons, d'après l'histoire, qu'il y eut dans tout l'empire deux opérations distinctes des recensements quinquennaux, données, vers cette époque, par les maîtres du monde : une opération *cadastrale* et une opération *censoriale ou censitaire*.

L'an 710 de Rome, 39 ans avant notre ère, Jules César étant consul avec Antoine ordonna de faire le cadastre de tout l'empire. Cette opération avait pour but de connaître les ressources des provinces et d'établir une assiette uniforme pour l'impôt.

Quatre ingénieurs, Didyme, en Occident; Xénodore, en Orient; Théodote dans le nord; Polyclète, dans le midi, aidés d'un nombre considérable de géomètres, *agrimensores*, exécutèrent cette vaste opération. Elle dura près de trente

ans. Leur travail fut envoyé au sénat et déposé dans les archives du Capitole.

XII

Soit pour le perfectionner, soit pour l'étendre aux provinces nouvellement réunies à l'empire, soit pour y faire entrer le nombre des habitants, Auguste ordonna de continuer le travail de son oncle. A trois reprises différentes, comme lui-même nous l'apprend, il fit exécuter le recensement général de l'empire.

La première fois, 28 ans avant l'ère vulgaire, lui-même étant consul avec Agrippa son gendre. Ce premier dénombrement fut confié à vingt censiteurs, accompagnés de sous-censiteurs en grand nombre.

La seconde fois, pour des raisons que l'histoire ne dit pas, huit ans avant notre ère, sous le consulat de Marcus Cemorinus et d'Asinius Gallus.

La troisième fois, six ans après la naissance de Notre-Seigneur, sous le consulat de Sextus Pompée et de Sextus Apulée. Il se continuait encore, du moins dans les Gaules, lorsque Auguste mourut.

XIII

Le cadastre et les deux premiers dénombrem ents devinrent pour Auguste les éléments d'une statistique générale de l'empire. Lui-même la rédigea sous le titre de *Breviarium totius imperii*. Elle indiquait toutes les ressources de la République; combien elle comptait d'habitants, combien de citoyens et d'alliés sous les armes, de flottes, de royaumes, de provinces, d'impôts et de redevances, *vectigalia*. Savoir combien de têtes étaient courbées sous son joug et ce que chacune

devait rapporter : tel était le but d'Auguste. Autre était celui de la Providence. Elle voulait que, sur les registres de l'empire romain, fût écrite, par une main non suspecte, la royale descendance de l'Enfant de Bethléem.

XIV

Saint Luc ajoute que le recensement dans lequel figura saint Joseph fut le *premier* et qu'il eut lieu en Judée, Quirinius étant président de Syrie. Une tradition très ancienne et très authentique, rapportée par Suidas, dit : « César Auguste confia à vingt personnages d'une vertu et d'une intégrité éprouvée le soin du recensement à faire dans les provinces. Ils firent le recensement des personnes et des biens, et l'empereur ordonna qu'une partie de ces listes fût déposée dans le trésor public. Ce fut le *premier* recensement. »

XV

« Il y avait eu précédemment d'autres tributs levés d'après l'estimation de la fortune ; mais ces sortes de cens n'avaient rien de commun avec celui-ci. C'étaient de complets dépouillements, et, à la voir faire, on aurait pu croire qu'aux yeux de l'autorité la richesse était un crime (1). »

XVI

Ainsi, le premier recensement dont parle saint Luc, et qui eut lieu en Judée, Quirinius étant président de Syrie, serait le recensement ordonné par Auguste vingt-huit ans avant notre ère. En disant que ce dénombrement fut le *premier*,

(1) Suid. Lexicon, art. *Descriptio*.

l'Evangile, d'accord avec l'histoire profane, donne à entendre qu'il y en eut plusieurs, ou au moins un second.

En effet, nous savons par les Tables d'Ancyre, qu'il y en eut trois qui paraissent avoir été généraux. Nous savons de plus qu'il y en eut un particulier en Judée, également exécuté par Quirinius, pour inventorier les biens d'Archélaüs, fils d'Hérode premier, après sa déchéance du trône et son expulsion de la Judée.

Tel est donc dans saint Luc le sens du mot premier : *premier*, parce qu'il fut le premier dénombrement général ordonné par Auguste; *premier*, parce qu'il fut le premier exécuté en Judée par Quirinius.

XVII

3^e Quelle fut l'époque précise de ce dénombrement? Moins encore que sur les autres, les savants ne sont d'accord sur cette question. Toutefois, elle ne manque pas d'importance, puisqu'il s'agit, à l'aide des quelques monuments qui nous restent, de faire concorder le texte évangélique avec les dates de l'histoire profane. Parmi une foule d'opinions, en voici une qui nous paraît acceptable.

XVIII

Ainsi que nous l'avons vu, les auteurs anciens nous apprennent que l'opération du cadastre ordonnée par Jules César dura près de trente ans. En admettant une durée à peu près semblable pour le premier dénombrement, et rien ne s'y oppose, Notre-Seigneur serait né à la fin du premier dénombrement; et le texte de saint Luc, en accord complet avec l'histoire profane, s'explique de lui-même.

XIX

Si, au contraire, on trouve trop longue la durée du premier dénombrement, si même la promulgation du second, l'an huit avant Notre-Seigneur, semble indiquer que le premier était fini, il reste à placer la naissance de Notre-Seigneur pendant le second dénombrement.

Dans ce cas, saint Luc n'aurait pas eu en vue le premier dénombrement général ordonné par Auguste; mais le second, et celui-ci, il l'aurait appelé le premier, c'est-à-dire le premier fait en Judée par Quirinius qui, en effet, en exécuta un second, ainsi que l'historien Josèphe nous l'apprend et que nous l'avons vu dans la biographie d'Archélaüs.

XX

Maintenant quel fut le censeur ou le sous-censeur de service à Bethléem, qui eut le très grand honneur, dont il ne se douta pas, d'inscrire de sa main sur les contrôles de l'empire, comme sujet d'Auguste, le Fils de Dieu, Roi d'Auguste et de tous les rois? L'histoire ne le dit pas.

XXI

4^e Comment concilier les paroles de saint Luc avec un célèbre passage de Tertullien ? Voici le texte du grand apologiste : « Il est de notoriété publique, dit-il, en écrivant contre les Marcionites, que des recensements furent faits sous Auguste dans la Judée, par Sextius Saturninus (1), dans lesquels on put s'enquérir de la généalogie de Jésus-Christ. »

(1) Sed et census constat actos sub Augusto nunc in Judæam per Sextium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuissent. *Adv. Marcion.*, lib. IV, n. 19.

D'une part, saint Luc rapporte que le premier recensement, pendant lequel Notre-Seigneur naquit, fut fait par Quirinius; d'autre part, Tertullien affirme que ce recensement fut exécuté par Sextius Saturninus.

Les critiques de l'Évangile n'ont pas manqué de tirer parti de cette difficulté; mais elle n'est qu'apparente : la connaissance un peu approfondie de l'histoire profane la fait évanouir.

XXII

L'an de Rome 742, nous avons trouvé au consulat le sénateur Sulpitius Quirinius. D'après une loi établie par Pompée et que l'empereur Auguste se fit un devoir de maintenir, un magistrat ne pouvait devenir gouverneur d'une province que cinq ans après la fin de sa magistrature. Aussi Quirinius ne revient sur la scène publique que l'an 748, où il nous apparaît tout d'un coup en Cilicie faisant la guerre aux Homonades, dans le Liban, poursuivant les Ituréens, dont il prend les forteresses, et faisant le recensement de la province d'Apamée.

XXIII

La surintendance de Quirinius dans le recensement de la population s'étendait donc sur toute la province de Syrie où étaient Apamée, le Liban et l'Anti-Liban, patrie des Ituréens. Les inscriptions suivantes rapportées par Muratori ne permettent pas d'en douter. « Quintus Emilius, par ordre de Quirinius, recensa dans la province d'Apamée cent dix-sept mille citoyens. Quintus Palicanus Secundus par ordre de Quirinius marcha contre les Ituréens dans le mont Liban et prit leur forteresse (1). »

(1) Idem (Q. *Æmilius*) jussu Quirini censem fecit Apameæ provinciæ millium hominum civium cxxvii. — Idem (Q. *Palicanus secundus*) jussu

XXIV

Or, d'après les fastes consulaires, Sextius Saturninus était à cette époque, 746-748, gouverneur de la Syrie, à laquelle appartenait la Judée. Ainsi faite, en quelque sorte d'elle-même, la conciliation du texte de Tertullien avec celui de saint Luc nous donne la rédaction suivante : « Le premier dénombrement fut fait par ordre ou sous l'inspection de Quirinius, président du recensement de la Syrie, pendant que Sextius Saturninus était gouverneur de cette province. »

XXV

Ajoutons que le nom de *præses*, président, donné à Quirinius par saint Luc ne veut pas dire invariablement gouverneur. Ainsi, l'Évangile donne le titre de *præses* à Pilate, qui n'était pas gouverneur de la Judée, mais seulement procureur, comme il est appelé dans un autre endroit du texte sacré : *Procurante Pontio Pilato Judæam*. Le procureur d'une province était un magistrat subordonné au gouverneur appelé préteur ou proconsul.

XXVI

Il ne faudrait pas conclure de là que Quirinius était subordonné à Saturninus. Non ; il avait une mission distincte et indépendante, celle du recensement à exercer dans le gouvernement de Syrie. D'ailleurs, il était, il semble, un trop haut personnage, pour être l'inférieur d'un magistrat de province.

Sénateur, consul, triomphateur, il jouissait de toute la con-

Quirini adversus Ituræos in Libano monte castellum eorum cepit. Murat Thesaur. inscript. t. I, p. 870.

fiance d'Auguste, qui l'avait donné pour guide à Caïus César, son petit-fils et son successeur à l'empire. Ce jeune prince étant mort, Auguste nomma Quirinius gouverneur de Syrie.

XXVII

Malgré certaines difficultés, qui vraisemblablement resteront toujours insolubles, il résulte de cette excursion dans le champ de l'histoire sacrée et de l'histoire profane : 1^o que le texte de saint Luc est inattaquable; 2^o que celui de Tertullien n'y est point opposé; 3^o que Notre-Seigneur est né pendant le recensement opéré à un titre quelconque, par Sulpitius Quirinius; 4^o que *si*, pour rappeler le mot de Bacon, *peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène.*

Voir : Tacite, *Annal.* lib. III, 48; *Onomasticon Roman.* Litt. 9, p. 823; Strabon. lib. XII, 5-6; Sepp, *Vie de Notre-S-eigneur Jésus-Christ*, t. I, ch. 4; Frontin. *de Coloniis*, p. 142, 178, 207; Josèphe, *Antiq. jud.* lib. XVIII, 11; Tacite *Annal.* lib. II; Sueton. *in August.*; Dion Cassius, lib. LVI; ch. 33; Magnan, *Problema de die Nativ. Christi*, p. 162; Velleius Patercul. Florus *ap. Cor. a Lap.* *in Luc.* II, 2; Baron. *apparat. ad Annal.* n. 15 et 84-96; Benoit XIV, *de Festis, die Natul.*; Cancellieri, *Notte di Natale*, ch. xxii, p. 76 et suiv.; *Revue des questions histor.*, janv. 1867, p. 1 à 65, etc., etc.

